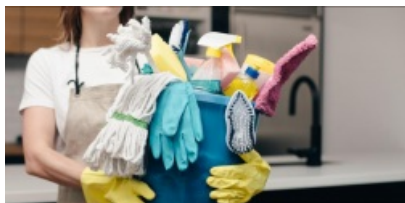


Compétences de base professionnelles

Mis à jour le 10 Avril 2020



© Burst

Les personnes en difficulté avec la langue française peuvent acquérir et développer des compétences qui faciliteront leur accès à une formation qualifiante, pré-qualifiante, ou un emploi.

Objectifs

Le dispositif régional « Compétences de base professionnelles » contribue à la lutte contre l'illettrisme en facilitant l'accès à un emploi ou à une formation pré-qualifiante/qualifiante des personnes en difficulté avec la langue française.

L'objectif est l'acquisition par les bénéficiaires de tout ou partie des compétences du Socle de compétences CléA ou d'un titre professionnel.

Bénéficiaires

Le dispositif concerne les personnes ayant des besoins linguistiques et/ou ayant besoin de développer les compétences de base.

Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de niveau 4 et infra (sans qualification ou de premiers niveaux de qualification) inscrits à Pôle emploi ;
- les salariés des structures de l'insertion par l'activité économique.

Modalités d'inscription

L'orientation vers le dispositif « Compétences de base professionnelles » est effectuée au moyen d'une fiche de liaison par les acteurs suivants : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi), Conseils départementaux en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, Centre de ressources illettrisme en Ile-de-France, Services pénitentiaires d'insertion et de probation, Structures d'insertion par l'activité économique (IAE), Ateliers socio linguistiques (ASL), et toute structure œuvrant auprès des publics en difficulté avec les compétences de base.

Contenu du dispositif

Le dispositif propose trois parcours mis en œuvre sur le territoire francilien :

- Parcours 1 : « Compétences et projet » (approfondissement de la connaissance des métiers ; présentation des formations, certification et et contrats ; technique de recherche de stage ; renforcement des connaissances en lien avec la Carte de compétences/CléA) ;
- Parcours 2 : « Accès emploi-formation » (stabilisation de projet professionnel et objectifs de remise à niveau en situation professionnelle, technique de recherche de stage et certification CléA) ;
- Parcours 3 : « Préparation de titres professionnels » (Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles, Titre professionnel d'agent de propreté et d'hygiène, certificat de sauveteur).

Durée du dispositif

Parcours 1 : entre 40 et 300 heures, avec un stage en entreprise de 4 semaines non obligatoire ;

Parcours 2 : entre 40 et 250 heures, avec un stage en entreprise de 4 semaines non obligatoire ;

Parcours 3 : entre 350 et 750 heures, avec un stage en entreprise de 4 semaine obligatoire.

La durée hebdomadaire est de 21 heures maximum en centre de formation et 35 heures en entreprise pour les parcours 1 et 2 ; de 35 heures en centre/entreprise pour le parcours 3.

Rémunération et accompagnement social

Dès l'entrée dans le dispositif « Compétences de base professionnelles », le bénéficiaire acquiert le statut de stagiaire de la formation professionnelle. À ce titre, il bénéficie d'une protection sociale.

Seul le parcours 3 donne lieu à une rémunération.

Financement

Conseil régional d'Ile-de-France

Les sept domaines du socle CléA

Les sept domaines du socle de compétences CléA sont :

1. La communication en français
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique.
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique.
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie.
7. La maîtrise des gestes et postures ainsi que le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales.

Tags : [cléA](#) ^[1] | [formation](#) ^[2] | [Conseil régional d'Ile-de-France](#) ^[3] | [compétences de base](#) ^[4]

En savoir plus

- [Conseil régional d'Ile-de-France : fiche programme Compétences de base professionnelles](#) ^[5]